Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA ACS'AGRI - Épreuve E8

Session 2026 • Code sujet : **26-BTSA-ACSAGRI-E8** • Durée : **240 minutes** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyser la situation et le contexte territorial (3 questions) **Page 3**

2. Étudier la faisabilité et les effets du projet (4 questions) **Page 5**

3. Construire une démarche d'accompagnement du changement (3 questions) **Page 7**

4. Prévenir les risques et évaluer l'accompagnement (2 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E8 - Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles/2026/BTSA ACSAGRI - E8 - Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser la situation et le contexte territorial

Le GAEC des Prés de l'Arnon, exploitation laitière de 145 ha, envisage de réduire sa dépendance au maïs ensilage et aux fourrages achetés en convertissant 24 ha. Le diagnostic doit distinguer les faits connus des éléments à vérifier et intégrer les acteurs ainsi que les enjeux territoriaux, notamment les tensions signalées sur la ressource en eau.

Diagnostic stratégique

Question 1.1. Formulez le problème stratégique auquel le GAEC cherche à répondre. Présentez deux facteurs internes à l'exploitation et deux facteurs territoriaux qui éclairent ce problème, en distinguant les données du sujet des informations restant à vérifier.

Problème stratégique : réduire la dépendance au maïs ensilage et aux fourrages achetés, sans compromettre l'alimentation du troupeau, le travail ni l'accès à l'eau.

- **Facteurs internes établis :** 42 ha de maïs sur 145 ha et 18 000 € d'achats annuels de fourrages et d'aliments ; le GAEC compte 70 vaches laitières, deux associés et un salarié.
- **Facteurs territoriaux établis :** des restrictions estivales d'eau sont signalées et le groupe local d'éleveurs souhaite échanger sur l'autonomie fourragère.
- **À vérifier :** aptitude et accès des parcelles, prescriptions relatives à l'eau et aux aménagements, coopération possible avec les éleveurs. Le schéma territorial ne donne ni limites cadastrales ni distances exactes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Concilier autonomie fourragère, performances laitières et organisation du travail avec les contraintes territoriales sur l'eau.

Acteurs concernés

Question 1.2. Complétez le DR 1 pour au moins quatre acteurs concernés par le projet. Pour chacun, indiquez un intérêt ou une préoccupation probable et une modalité adaptée pour recueillir son point de vue. Justifiez brièvement les interactions entre au moins deux acteurs.

Acteur	Intérêt ou préoccupation à instruire	Influence ou contribution	Modalité de recueil
Associé A	Engager rapidement le projet sur 24 ha	Décideur du projet	Entretien individuel puis réunion commune
Associé B	Tester sur une surface réduite et échanger avec des pairs	Décideur du projet	Entretien individuel puis réunion commune
Salarié	Tâches, périodes de pointe et prévention	Connaissance du travail quotidien	Échange dédié sur l'organisation du travail
Groupe local d'éleveurs	Échanges ou coopération réalistes	Expériences et dynamique territoriale	Réunion ou visite d'exploitation

Les préoccupations indiquées sont à confirmer avec les acteurs, et non des positions certaines. Les deux associés confrontent leurs attentes pour construire la décision. Le salarié éclaire la faisabilité quotidienne ; les éleveurs voisins peuvent enrichir les scénarios par leurs retours d'expérience.

DR 1 complété : analyse des acteurs

Tableau d'analyse des acteurs

Acteur	Intérêt ou préoccupation à instruire	Influence ou contribution au projet	Modalité de recueil du point de vue
Associé A	Projet rapide 24 ha	Décideur	Entretien + réunion
Associé B	Test réduit, échanges	Décideur	Entretien + réunion
Salarié	Tâches, pointes, prévention	Travail quotidien	Échange sur le travail
Acteur territorial au choix : Groupe local	Échanges ou coopération	Expériences, dynamique locale	Réunion ou visite

Ajouter des lignes si nécessaire

✓ RÉPONSE À RETENIR

Associer les deux décideurs, le salarié et les éleveurs voisins pour confronter les attentes, le travail et les possibilités de coopération.

Enjeux et risque de blocage

Question 1.3. À partir du diagnostic, identifiez deux enjeux de changement pour les associés et un risque de blocage collectif. Pour ce risque, proposez une question à instruire avant de retenir définitivement le scénario de projet.

1. **Enjeu de décision :** choisir entre une conversion des 24 ha et un essai progressif, en conciliant autonomie fourragère et maîtrise des risques techniques et économiques.
2. **Enjeu d'organisation :** adapter le pâturage et les équipements sans désorganiser le travail, en associant le salarié.

Risque de blocage collectif : désaccord entre les associés sur le rythme du projet, qui retarde les vérifications et la mobilisation des partenaires. **Question à instruire :** quels résultats du diagnostic parcellaire, quelles conditions d'accès à l'eau et quels critères de réussite permettraient aux deux associés de choisir entre essai et conversion complète ?

✓ RÉPONSE À RETENIR

Définir avec les associés une trajectoire et des critères de décision, après vérification des parcelles, de l'eau et du travail.

2. Étudier la faisabilité et les effets du projet

Le scénario porte sur la conversion envisagée de 24 ha en prairies multi-espèces et légumineuses, avec adaptation du pâturage, clôtures et équipements d'abreuvement. Les candidats calculent les coûts, l'aide hypothétique et les effets économiques, puis prennent en compte les vérifications parcellaires et les contraintes liées à l'eau.

Surface et faisabilité parcellaire

Question 2.1. Calculez la surface de maïs ensilage restant après conversion de 24 ha, puis la proportion de la SAU représentée par les 24 ha convertis. Indiquez une limite de ces deux indicateurs pour apprécier la faisabilité parcellaire.

En supposant que les 24 ha de prairies remplacent des surfaces actuellement en maïs ensilage, le calcul est : 42 - 24 = 18 ha de maïs restant. Les 24 ha représentent 24 ÷ 145 × 100 = 16,6 % de la SAU. Ces deux indicateurs sont des repères globaux : ils ne précisent ni quelles parcelles seront converties, ni leur aptitude, leurs rotations ou leur accès à l'eau. La faisabilité doit donc être vérifiée parcelle par parcelle.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Maïs restant : 18 ha, sous l'hypothèse d'une conversion de surfaces en maïs. Part de la SAU convertie : 16,6 %.

Coûts et financement

Question 2.2. Calculez le coût des semences et travaux d'implantation, de la clôture, des équipements d'abreuvement et le coût total du projet avec conseil et animation. Calculez ensuite le montant de l'aide hypothétique et le reste à financer par le GAEC, en présentant les calculs et les hypothèses retenues.

L'aide hypothétique porte uniquement sur la clôture et les équipements, à hauteur de 40 %. Semences, travaux d'implantation, conseil et animation ne sont donc pas éligibles.

Poste	Calcul	Coût
Semences et travaux	24 × (165 + 95)	6 240 €
Clôture	3 200 × 4,80	15 360 €
Abreuvoirs et raccordements	6 × 620	3 720 €
Conseil et animation	3 × 650	1 950 €

Le coût total est de 27 270 €. Les dépenses éligibles s'élèvent à 19 080 €, d'où une aide de 7 632 € et un reste à financer de 19 638 €.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Coût total : 27 270 €. Aide hypothétique : 7 632 €. Reste à financer : 19 638 €.

Effets économiques

Question 2.3. Calculez le gain annuel net estimé après la première année en tenant compte de l'économie sur les achats et du coût supplémentaire d'entretien. Calculez l'effet net estimé sur le résultat de l'année 1 en ajoutant la baisse de recette laitière. Expliquez pourquoi ces calculs ne suffisent pas, à eux seuls, à décider de la stratégie du GAEC.

L'économie annuelle sur les achats est de 24 × 420 = 10 080 €. L'entretien supplémentaire coûte 24 × 85 = 2 040 € par an. Le gain net estimé après la première année est donc de 10 080 - 2 040 = 8 040 € par an. En année 1, la baisse de recette laitière vaut 18 000 × 0,45 = 8 100 € ; l'effet net estimé est alors de 8 040 - 8 100 = -60 €.

Ces estimations ne couvrent pas toutes les variations de rendement, de coûts et de travail, et l'aide reste hypothétique. Elles doivent être confrontées au diagnostic parcellaire et aux objectifs des associés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Gain net annuel estimé après la première année : 8 040 €. Effet net estimé en année 1 : -60 €.

Vérifications préalables

Question 2.4. Proposez deux vérifications techniques ou territoriales à effectuer avant la décision définitive. Pour chacune, indiquez l'acteur ou la source à solliciter, en prenant notamment en compte les contraintes parcellaires et le contexte de la ressource en eau.

1. **Aptitude parcellaire :** vérifier sur le terrain les sols, l'historique des cultures, les rotations, les accès et l'organisation de l'implantation. Mobiliser les associés et un conseiller agricole pour établir le diagnostic parcellaire.
2. **Ressource en eau :** faire vérifier la situation locale et les prescriptions applicables aux prélèvements ou aux aménagements d'abreuvement auprès des services ou organismes compétents.

Ces vérifications permettent d'évaluer la faisabilité avant décision, sans présumer qu'une autorisation ou un financement est acquis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faire réaliser un diagnostic parcellaire avec les associés et le conseiller agricole, puis vérifier les contraintes locales liées à l'eau auprès des organismes compétents.

3. Construire une démarche d’accompagnement du changement

Les deux associés ne s’accordent pas encore sur l’ampleur du projet : l’un privilégie une conversion rapide des 24 ha, tandis que l’autre souhaite tester le pâturage sur une surface réduite et échanger avec des éleveurs voisins. La démarche doit organiser le diagnostic, la concertation, la décision et le suivi selon les échéances de 2026 et 2027.

Objectifs d’accompagnement

Question 3.1. Formulez deux objectifs d’accompagnement observables, dont un portant sur la décision des associés et un sur la coopération territoriale. Pour chacun, indiquez une preuve permettant de vérifier qu’il est atteint.

Décision des associés : d’ici l’été 2026, comparer le test sur une surface réduite et la conversion des 24 ha à partir de critères convenus, puis formaliser leur choix.

- **Preuve :** compte rendu validé par les deux associés, mentionnant le scénario, les critères et les conditions d’un éventuel réexamen.
- **Coopération territoriale :** d’ici juillet 2026, organiser au moins un échange avec le groupe local et convenir d’une suite concrète.
- **Preuve :** compte rendu indiquant participants, sujets traités et suites décidées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un choix argumenté est formalisé par les deux associés ; un échange territorial débouche sur des suites convenues.

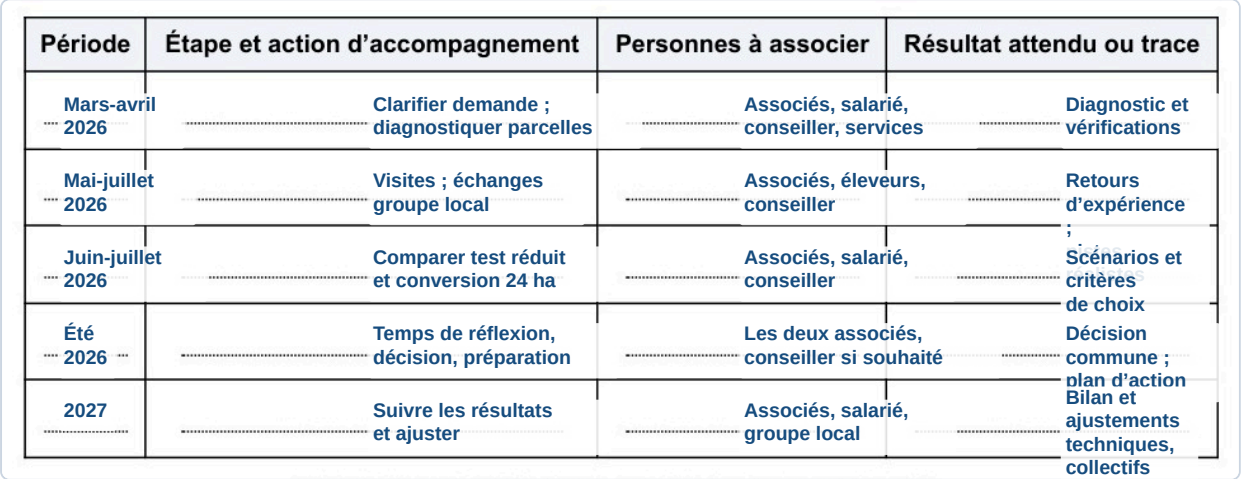
Plan d’accompagnement

Question 3.2. Complétez le DR 2 en proposant une démarche d’au moins quatre étapes, de la clarification de la demande au suivi du changement. Pour chaque étape, indiquez une action, les personnes à associer et un résultat attendu. Respectez les échéances fournies et ménagez un temps de décision pour les associés.

Période	Action et étape	Personnes à associer	Résultat attendu
Mars-avril 2026	Clarifier la demande, diagnostiquer les parcelles et vérifier les contraintes locales.	Associés, salarié, conseiller, organismes compétents.	Diagnostic et vérifications à mener formalisés.
Mai-juillet 2026	Visiter des exploitations et échanger sur l’autonomie fourragère.	Associés, groupe local, conseiller.	Retours d’expérience et pistes réalistes.
Juin-juillet 2026	Comparer le test réduit et la conversion des 24 ha selon des critères communs.	Associés, salarié, conseiller.	Scénarios et conditions de réussite explicités.
À partir de l’été 2026	Prévoir un temps de réflexion, décider puis préparer les interventions.	Les deux associés, conseiller si souhaité.	Décision des associés et plan d’action.
2027	Suivre les résultats et ajuster le projet.	Associés, salarié, groupe local.	Bilan technique, économique et organisationnel.

Les vérifications et les échanges précèdent la décision, qui reste celle des associés. Le temps de réflexion est ménagé avant tout engagement ; le suivi de 2027 permet d’ajuster le projet à partir des résultats observés.

DR 2 complété : étapes du plan d’accompagnement



Période	Étape et action d’accompagnement	Personnes à associer	Résultat attendu ou trace
Mars-avril 2026	Clarifier demande ; diagnostiquer parcelles	Associés, salarié, conseiller, services	Diagnostic et vérifications
Mai-juillet 2026	Visites ; échanges groupe local	Associés, éleveurs, conseiller	Retours d’expérience ;
Juin-juillet 2026	Comparer test réduit et conversion 24 ha	Associés, salarié, conseiller	Scénarios et critères de choix
Été 2026	Temps de réflexion, décision, préparation	Les deux associés, conseiller si souhaité	Décision commune ; plan d’action
2027	Suivre les résultats et ajuster	Associés, salarié, groupe local	Bilan et ajustements techniques, collectifs

✓ RÉPONSE À RETENIR

Diagnostic au printemps 2026, échanges et comparaison avant l’été, décision à partir de l’été, puis suivi et ajustements en 2027.

Méthodes et outils d’animation

Question 3.3. Choisissez deux méthodes ou outils d’animation répondant à des objectifs différents, par exemple faire émerger les besoins, confronter les scénarios ou faciliter une décision. Pour chacun, précisez le déroulement, les participants concernés et une précaution favorisant l’expression équilibrée des points de vue.

1. **Faire émerger les besoins :** chaque personne note ses attentes, craintes et conditions de réussite ; un tour de parole les met ensuite en commun. Participants : les deux associés, le salarié et, s’ils le souhaitent, le conseiller. Le recueil individuel préalable limite l’influence de la première personne qui s’exprime.
2. **Confronter les scénarios :** comparer le test sur une surface réduite et la conversion des 24 ha selon des critères communs : faisabilité parcellaire, travail, coûts, eau et conditions de déploiement. Participants : associés, salarié et conseiller. Le conseiller veille à un temps de parole équilibré et distingue les faits vérifiés des hypothèses.

Ces méthodes éclairent le choix sans décider à la place des associés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Recueil individuel des besoins, puis comparaison équitable des scénarios selon des critères partagés.

4. Prévenir les risques et évaluer l’accompagnement

La mise en œuvre peut modifier l’organisation du travail, les déplacements des animaux et des personnes, l’entretien des clôtures et la circulation sur les parcelles. L’évaluation doit suivre les effets techniques, économiques et organisationnels du projet ainsi que la qualité de la coopération, sans présumer des règles locales applicables.

Analyse et prévention des risques

Question 4.1. Analysez brièvement deux risques liés à la mise en œuvre : un risque pour la santé ou la sécurité au travail et un risque organisationnel ou relationnel. Pour chacun, indiquez les personnes exposées, une mesure de prévention et une modalité de vérification, sans présumer d’une situation réglementaire locale qui n’est pas fournie.

À préciser avec l’équipe avant les travaux et les changements de circulation.

Risque	Personnes exposées	Prévention	Vérification
Blessure ou électrisation lors de la pose ou de l’entretien des clôtures	Associés, salarié	Mettre hors tension l’équipement avant intervention, sécuriser la zone et utiliser des outils et EPI adaptés.	Contrôler l’installation et les consignes avant mise en service, puis consigner incidents et presque-accidents.
Désaccord sur les tâches ou l’ampleur du projet	Associés, salarié	Répartir les tâches avec les personnes concernées et convenir d’une mise en œuvre progressive.	Faire des points réguliers sur la charge de travail et les décisions prises en commun.

Les contrôles et mesures sont à adapter après observation du terrain et échange avec les personnes concernées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sécuriser les interventions sur clôtures ; convenir de la répartition du travail et de l’échelle du projet, puis vérifier incidents et charge de travail.

Indicateurs et ajustement

Question 4.2. Proposez quatre indicateurs de suivi complémentaires : un indicateur technique, un économique, un relatif au travail ou aux conditions de mise en œuvre et un relatif à la coopération territoriale. Pour chacun, précisez une méthode ou une fréquence de collecte et une règle de décision permettant d’ajuster le projet.

Définir avec les associés une référence et une cible réaliste pour chaque indicateur, puis examiner les résultats lors d’un bilan annuel.

Dimension et indicateur	Collecte	Règle d’ajustement
Technique : rendement fourrager des prairies	Mesures documentées à chaque coupe ; estimation de la disponibilité au pâturage	Si le rendement est inférieur à la cible convenue, revoir parcelles et conduite avant extension.
Économique : économie nette sur les achats, après entretien supplémentaire	Suivi annuel des achats et dépenses d’entretien	Si le gain est inférieur à la cible, réexaminer coûts et surface à convertir.
Travail : temps consacré aux interventions et au pâturage	Relevé mensuel par les personnes concernées	Si la charge dépasse le niveau jugé soutenable, adapter tâches, pâturage ou rythme d’extension.
Coopération : rencontres et décisions prises en commun	Compte rendu à chaque rencontre, bilan annuel	Si les échanges ne permettent pas d’avancer, redéfinir leur format avec le groupe.

Le bilan croisé permet de maintenir, corriger ou étendre le projet selon les résultats observés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivre rendement fourrager, économie nette, temps de travail et coopération ; ajuster les pratiques ou l’ampleur du projet selon les cibles convenues.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E8 du BTSA ACS'AGRI, session 2026, code 26-BTSA-ACSAGRI-E8, dure 240 minutes et a un coefficient 3. Elle étudie le projet du GAEC des Prés de l'Arnon de convertir 24 ha en prairies multi-espèces et légumineuses. Les compétences évaluées couvrent le diagnostic stratégique et territorial, les calculs de faisabilité, l'accompagnement du changement, la prévention des risques et le suivi.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le coût d'implantation se calcule par S × (coût des semences + coût des travaux par hectare).
- Le coût des équipements comprend clôture et abreuvements : L × prix au mètre + N × prix unitaire.
- L'aide hypothétique vaut 40 % des seules dépenses éligibles, ici la clôture et les équipements.
- La marge annuelle supplémentaire estimée correspond aux économies sur les achats moins les coûts supplémentaires.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer explicitement les données établies des hypothèses et des informations restant à vérifier auprès des acteurs.
- Présenter les calculs, unités et hypothèses, sans traiter les estimations comme des devis ou des aides acquises.
- Pour chaque acteur, relier sa préoccupation à une modalité de consultation adaptée et à son rôle dans le projet.
- Construire un calendrier réaliste avec une décision des associés et des indicateurs permettant d'ajuster le projet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût total et le reste à financer pour le scénario proposé ?

Multipliez 24 ha par 165 + 95 €/ha, calculez la clôture et les six équipements, puis ajoutez les trois jours de conseil. L'aide représente 40 % de la clôture et des équipements uniquement ; le reste à financer est le total diminué de cette aide.

Q : Comment établir l'effet économique estimé pour la première année ?

Calculez d'abord l'économie annuelle sur les achats moins l'entretien supplémentaire pour les 24 ha. Pour l'année 1, retranchez aussi la baisse de recette laitière, soit 18 000 L multipliés par 0,45 €/L ; ces estimations ne remplacent pas l'analyse des risques et de la faisabilité.

Q : Comment organiser son temps pendant cette épreuve de 240 minutes ?

Le sujet totalise 20 points pour 240 minutes, soit une moyenne indicative de 12 minutes par point. Réservez du temps aux calculs détaillés, aux documents réponses DR 1 et DR 2 et à une relecture des unités, des hypothèses et des consignes.

Q : Quelles exigences de méthode doivent guider les réponses évaluées ?

Le sujet demande de justifier les calculs et les choix, de distinguer faits et hypothèses, et d'indiquer les sources de vérification. Les contraintes réglementaires, l'éligibilité de l'aide et les autorisations ne doivent pas être présentées comme acquises.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E8 - Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles/2026/BTSA ACSAGRI - E8 - Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.